

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur avoir souscrit un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à **Signature** :

le.....

Modifications Etat civil / Adresse

**DEMANDE DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**
Campagne de chasse 2011/2012

Identification du demandeur :

téléphone : portable :

e-mail :

Références du : permis de chasser original duplicata
 certificat provisoire de capacité document étranger équivalent :

Numéro :

Délivré le :

Par la préfecture ou ONCFS :

Date de naissance du titulaire :

Lieu de naissance :

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)

Père / Mère / Tuteur* :

Juge des tutelles* :

Le : Signature :

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

N° d'identification

1 Vérifiez bien (ou corrigez) les informations de cette page.

Cochez la case qui correspond à votre titre permanent (permis de chasser original, duplicata, certificat provisoire de capacité, document étranger équivalent).

2 Signez la déclaration ci-dessus :

Si vous êtes mineur(e) ou sous tutelle, faites remplir et signer le cadre prévu à cet effet par votre **tuteur**

Si vous souhaitez que la validation soit envoyée à une autre adresse, merci de bien la préciser ci-dessous :

Nous vous rappelons que tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé. Pour tout renseignement sur la validation du permis : **02 48 50 94 56** ou pour le contrat d'assurance Chasse : **09 74 75 02 73** (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe).

Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, ces documents sont à retourner à l'adresse suivante :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER
22 rue Charles Durand - 18 023 BOURGES CEDEX

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur ou auprès de l'administrateur de la Fédération Nationale des Chasseurs dans le cadre du fichier central

3 Faites votre choix de validation :

En fonction du type de validation choisi, remplissez si c'est nécessaire, une seule colonne en complétant le montant des cotisations que vous avez obtenues auprès de la fédération (02 48 50 94 56) pour les départements non renseignés dans le cadre A.

4 Additionnez dans le cadre B, les montants de la colonne correspondant au type de validation choisie et vous obtenez le montant à payer.

5 Libellez votre chèque ou mandat à l'ordre de « REGIE CHASSE CHER ».

TARIF DES COTISATIONS DES DEPARTEMENTS LIMITOPHES :

C A D R E A	Tarif des cotisations en euros	Cher 18	Allier 03	Creuse 23	Indre 36	Loir et Cher 41	Loiret 45	Nièvre 58
	Cotisation départementale	38,00 €	31,00 €	36,00 €	31,30 €	30,00 €	29,00 €	39,00 €
	Cotisation chevreuil uniquement							
	Cotisation sanglier uniquement						10,00 €	
	Cotisation tout grand gibier	15,00 €	8,00 €	6,00 €	22,50 €	9,00 €		30,00 €

CHOIX DE LA VALIDATION TEMPORAIRE 9 JOURS CONSECUTIFS, NON RENOUELABLE : (Non cumulable avec une validation temporaire de 3 jours)

date du 1^{er} jour de chasse :

		ENTOUREZ LE TOTAL SOUHAITE				
		1	2	3	4	5
Type de validation		Permis départemental PETIT GIBIER uniquement du Cher (18)	Permis départemental PETIT ET GRAND GIBIER du Cher (18)	Permis départemental autre que le Cher :	Permis national PETIT GIBIER uniquement	Permis national PETIT ET GRAND GIBIER
C A D R E B	Cotisation département	38,00 €	38,00 €	€	48,00 €	48,00 €
	Cotisation grand gibier département	Pas de Grand Gibier	+ 15,00 €	+ €		
	Redevance département	+ 24,82 €	+ 24,82 €	+ 24,82 €		
		+ 9,00 €	+ 9,00 €	+ 9,00 €	+ 9,00 €	+ 9,00 €
	Cotisation nationale grand gibier					+ 36,00 €
	Redevance nationale				+ 125,11 €	+ 125,11 €
	Frais de dossier	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €
TOTAL SANS ASSURANCE	76,82 €	91,82 €	= , €	187,11 €	223,11€	
Assurance Responsabilité civile	+ 18,20 €	+ 18,20 €	+ 18,20 €	+ 18,20 €	+ 18,20 €	
TOTAL AVEC ASSURANCE	95,02 €	110,02 €	= , €	205,31 €	241,31 €	
<input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir un carnet bécasse national (cochez la case impérativement) le carnet bécasse est obligatoire et valable dans toute la France						

ETABLISSEZ VOTRE CHEQUE OU MANDAT A L'ORDRE DE **REGIE CHASSE CHER**